



Contrat d'engagement légumes

Saison 2026-2027 (septembre 2026 à septembre 2027)

Entre l'adhérent de l'AMAP Et la maraîchère

Nom(s)* Prénom(s)*

Clothilde Perriard

Adresse

1 bis quai du Loing, Veneux-Les Sablons
77250 Moret-Loing-et-Orvanne

Téléphone(s)

Tél : 06 29 97 33 27

Courriel(s)

clothilde.perriard@gmail.com

*Mettre les noms et prénoms des personnes du foyer pour faciliter le suivi ultérieur.

Engagements des signataires

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants définis dans la charte des Amap (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau Amap Ile de France).

Engagements de l'adhérent.e envers la productrice

- **Préfinancer la production** (cf. prix de la part de récolte et modalités de règlement).
- **Venir au jardin** au moins une fois pendant la période d'engagement. Un planning des journées collectives est proposé (voir section liens utiles) et vous pouvez également venir sur rendez-vous avec la maraîchère. S'il vous semble impossible de participer une fois dans l'année, veuillez l'indiquer au référent ou à la maraîchère.
- **Mentionner ses (in)satisfactions** via le.la référent.e légumes à la productrice partenaire.

Engagements de l'adhérent.e envers l'AMAP et les autres amapien.ne.s

- **Venir chercher sa part de récolte** chaque semaine sur le lieu de distribution choisi.
- **Gérer le partage éventuel de son panier**, ses retards et absences aux distributions. En cas d'absence, c'est-à-dire à l'heure exacte de fin de la distribution (soit 20h), la part de récolte pourra être remise à une tierce personne ou partagée entre les amapiens présents.
- **Assurer au moins 4 permanences-distributions** pendant la saison d'engagement. En effet, l'organisation de la distribution est effectuée par les amapiens à tour de rôle. La bonne organisation de celle-ci dépend donc de la bonne volonté et de l'engagement de chacun.
- **Participer aux réunions** de bilan et à l'Assemblée Générale annuelle de l'association.
- **Être à jour de sa cotisation annuelle** à l'association et de son assurance responsabilité civile.
- **Respecter les statuts et le règlement intérieur** de l'AMAP (disponible auprès de l'association).

Engagements de la paysanne-maraîchère

- **Livrer** des produits de qualité, frais, issus de sa production et répartis quantitativement de manière égale entre tous les consommateurs en Amap.
- **Être présente** aux distributions, donner des nouvelles sur l'avancée des cultures.
- **Accueillir** les adhérents sur sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement.
- **Être transparente** sur le mode de fixation des prix et de ses méthodes de travail.
- **Respecter le cahier des charges** de l'agriculture biologique et la charte de l'agriculture paysanne.
- Selon leur saisonnalité, une **quarantaine de variétés de légumes** sera distribuée. Les parts de récolte seront globalement moins fournies en variété et quantité en fin d'hiver et au printemps et plus fournies en période estivale et automnale.

Engagements communs

- L'engagement des 2 parties, amapiens et productrice, est un engagement ferme pour la durée du contrat.
- Les partenaires s'engagent à **partager les aléas** (risques et bénéfices) liés à l'activité (aléas climatiques, ravageurs et maladies) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire) réunissant les adhérents et la productrice.

La part de récolte hebdomadaire

Les distributions ont lieu dans les anciens vestiaires du terrain de tennis derrière la mairie d'Avon, rue du père Jacques le lundi de 19h à 20h. Le stationnement est facile.

La première distribution aura lieu le 14 septembre 2026 et la dernière le 13 septembre 2027. Les distributions ont lieu toutes les semaines de septembre à janvier et de juin à septembre. Elles ont lieu toutes les 2 semaines de février à mai :

8 et 22 février

8 et 22 mars

5 et 19 avril

3, 17 et 31 mai (Il y aura bien une distribution le lundi de Pentecôte)

Il n'y aura pas de distribution le 28 décembre 2025.

Référentes du contrat légumes à Avon : Perrine et Véronique

perrinefarenc@hotmail.com

verofaure64@gmail.com

Prix de la part de récolte et modalités de règlement

Les parts de récolte **pour la durée du contrat** sont fixées à :

- Petit panier : 564€ + participation complémentaire optionnelle de 113€ ou plus
- Moyen panier : 846€ + participation complémentaire optionnelle de 169€ ou plus
- Grand panier : 1128€ + participation complémentaire optionnelle de 225€ ou plus

Le montant de la part de récolte n'a pas été révisé depuis 3 ans. Cependant, Clothilde a vu ses charges augmenter de 20% l'année passée. Charges qui continuent d'augmenter encore cette année.

Aussi, nous vous invitons à envisager une **participation complémentaire** qui permettrait à Clothilde de se rémunérer le SMIC tout en gérant son activité via des investissements, des achats de petits matériels (nécessaires pour l'irrigation par exemple) et un peu plus de sécurité pour faire face aux imprévus.

Toutes les participations complémentaires réalisées l'an passé lui ont été très utiles.

Le montant idéal de la part complémentaire optionnelle, qui correspondrait à l'augmentation de 20% des charges, serait de :

- Petit panier : 113€
- Moyen panier : 169€
- Grand panier : 225€

Le règlement peut s'effectuer en 12 fois maximum, les chèques seront alors encaissés chaque mois (autour du 10) d'octobre 2026 à septembre 2027.

Pour la mise en production et la conformité avec le principe de préfinancement de la production, **plus l'argent est versé tôt, mieux c'est, dans la limite des moyens de chacun.**

Les règlements par virement bancaires sont acceptés pour les paiements en 1 ou 2 fois (1 virement de la moitié du montant à l'inscription et un second en février).

Mettre **en référence du virement les noms et prénoms du contrat** ainsi que le type de panier choisi.

En cas de souscription à un contrat œuf, prévoir un virement distinct.

Liens utiles

Informations sur le jardin : www.les-beaux-ares.fr

La page Facebook du jardin : Les beaux ares du furieux temps

Le livret d'accueil au jardin : [Livret d'accueil - Google Docs](#)

Journées au jardin :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1q5SOLPjarpGq7SLolFcu73O1zCg7t_DZdaQYqwbltuE/edit?gid=0#gid=0

Informations sur les légumes (conservation et préparation) :

<https://docs.google.com/document/d/1QluwRoIKxWFpyNGf26EuUlid4aG-oJH4iy6-oPlirgs/edit?usp=sharing>

Informations sur les courges :

<https://docs.google.com/document/d/1UEdr6vq217n98e0WDHG7KPz4GZsbkrCL9dOhbloLIXg/edit?usp=sharing>

Engagement envers l'AMAP et la productrice

Je soussigné (e)

Déclare avoir lu intégralement et attentivement et m'engage à respecter les engagements décrits dans la première partie de ce document.

Fait à _____ Le _____

Signature de l'adhérent,

Paysanne-maraîchère : Clothilde Perriard

Souscription

Je soussigné (e)

adhérent de l'AMAP, à jour de ma cotisation, souscris un contrat « légumes ».

Je m'engage à soutenir la paysanne-maraîchère dans sa démarche de production, accepte les conséquences des aléas sur la production et des difficultés inhérentes à ce type de production, et serai solidaire en cas de problème sur l'exploitation.

Si je ne peux pas venir chercher ma part de récolte, je peux la céder à qui je veux, sachant qu'aucun remboursement de la part de la maraîchère ou de l'association ne me sera effectué.

Je souhaite prendre une **PETITE - MOYENNE - GRANDE** part de récolte (entourer la mention utile)

Le montant total de ma part de récolte s'élève à :

Le montant de ma participation complémentaire s'élève à :

Soit un total de :

☐ Je souhaite régler en _____ chèques à l'ordre de « **Les Beaux Ares** ». L'ensemble des chèques devra être remis, en début de saison, accompagné du présent contrat signé, au référent légumes (envoi possible du contrat signé par mail).

☐ Je souhaite régler en UN - DEUX virement(s) sur le compte **FR76 1020 7002 3823 2171 7685 003**
Mettre en référence du virement les noms et prénoms du contrat ainsi que le type de panier choisi.

Ce contrat d'abonnement établi en un exemplaire par l'AMAPIEN.NE a valeur de reçu.

Fait à _____

Le _____

Signature de l'adhérent,

Paysanne-maraîchère : Clothilde Perriard